

[COMMUNIQUE DE PRESSE] Handicap : vivre dignement de son travail

À l'occasion de la Semaine européenne de l'emploi des personnes en situation de handicap (SEEPH) et des 20 ans de la loi handicap, la CFDT réaffirme son engagement pour l'emploi et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap.

Les handicaps concernent jusqu'à 6 millions de personnes en âge de travailler et 3,1 millions bénéficient d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH), recouvrant une disparité de situation : handicap physique, psychique ou cognitif. 80 % des handicaps sont invisibles et 11 % d'entre eux sont provoqués au travail.

Si l'emploi des personnes en situation de handicap a progressé et s'est établi désormais à 1,3 million (+12% en 2024), il reste encore beaucoup à faire dans les entreprises et administrations. En effet, leur taux de chômage reste plus élevé de 5 points que dans la population active (12 % contre 7 %).

Dans les entreprises, le taux d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) progresse légèrement à 4 % en 2024 (3,6 % en 2023), alors que l'objectif des 6 % est connu depuis 1987, bientôt 40 ans !

Dans les administrations, ce taux est bien meilleur à 5,93 % avec des disparités (État 4,86 %, hôpitaux 5,90 % et collectivités locales 7,24 %).

Mais attention, ces chiffres globaux ne disent rien de la qualité de l'emploi et du travail. Lors des recrutements, dans les parcours professionnels ou dans l'accès à la formation, pour les rémunérations, des discriminations sont constatées. L'effectivité des droits des travailleurs en situation de handicap doit être totale.

Pour la CFDT, deux axes importants sont à poursuivre pour faire appliquer les accords négociés et la loi, pour prévenir et réparer :

- **Sensibiliser et former** les travailleurs et les managers comme les élus et représentants du personnel, notamment les référents handicap ;
- **Accompagner les personnes** en situation de handicap et victimes de discrimination, y compris en Conseil des Prud'hommes ou au tribunal judiciaire.

La CFDT est mobilisée à travers une grande campagne « *Le travail que nous voulons* » et affiche haut et fort les droits des personnes en situation de handicap en revendiquant la qualité des emplois et la qualité du travail.

DÉCLARATION DE ISABELLE MERCIER, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT

handicap entreprise-
Infos pratiques

Suivez-nous sur les réseaux !

Bluesky [S3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES](#)

Facebook [S3C Télécoms prestataires IDF](#)

insta [s3ctelecomsprestatairesidf](#)

Linkedin [S3C Télécoms Prestataires IDF](#)

Threads [s3ctelecomsprestatairesidf](#)

Tiktok [S3CTélécomsPrestatairesIDF](#)

Documents

[Handicap : vivre dignement de son travail](#)